



## **ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK** **Troisième session, 59<sup>e</sup> législature**

---

---

**FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 28**  
**le jeudi 11 juin 2020**

---

---

### **AFFAIRES COURANTES**

Prière  
Présentation d'invités  
Déclarations de condoléances et de félicitations  
Déclarations de députés  
Questions orales (30 minutes)  
Dépôt de documents  
Déclarations de ministres  
Présentation des pétitions  
Réponses aux pétitions et aux questions écrites  
Présentation des rapports de comités  
Dépôt de projets de loi  
Avis de motion  
Avis d'affaires émanant de l'opposition  
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre  
Votes par appel nominal différés  
Affaires du jour

---

---

### **AFFAIRES DU JOUR**

## PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

### PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

#### *Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée*

- 2, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des installations régionales du Grand Saint John.*  
L'hon. M. Carr.

#### *Projets de loi dont la deuxième lecture sera ordonnée*

- 39, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation.* L'hon. M. Steeves.  
44, *Loi sur les recours dans le secteur de la construction.* L'hon. M<sup>me</sup> Anderson-Mason, c.r.  
45, *Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance.* L'hon. M. Cardy.  
46, *Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique.* L'hon. M. Steeves.  
47, *Loi modifiant la Loi sur les coroners.* L'hon. M. Urquhart.  
49, *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence.* L'hon. M. Urquhart.

### COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

- 11, *Loi concernant la preuve d'immunisation.* L'hon. M. Cardy.  
33, *Loi concernant la sécurité à l'Assemblée législative.* L'hon. M. Urquhart.  
42, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.* L'hon. M. Urquhart.  
43, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail.* L'hon. M. Holder.

### COMITÉ PERMANENT DE MODIFICATION DES LOIS

- 13, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles.* L'hon. M. Holder.

### PROJETS DE LOI DEVANT RECEVOIR LA SANCTION ROYALE

- 3, *Loi modifiant la Loi sur les jours de repos.* L'hon. M. Carr.  
14, *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages.*  
L'hon. M. Urquhart.  
15, *Loi concernant l'amélioration de la sécurité des véhicules hors route.* L'hon. M. Urquhart.

### MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

#### *Motions réglées*

- Motion 1 — M. Savoie.** Adoption de la motion le 20 novembre 2019.  
**Motion 7 — M. Savoie.** Adoption de la motion le 22 novembre 2019.  
**Motion 8 — M. Savoie.** Adoption de la motion le 22 novembre 2019.  
**Motion 19 — L'hon. M. Steeves.** Débat sur la motion le 10 décembre 2019 ; adoption de la motion le 10 décembre 2019.  
**Motion 21 — M. Savoie.** Adoption de la motion le 28 novembre 2019.  
**Motion 29 — M. Savoie.** Adoption de la motion le 20 décembre 2019.

**Motion 30 — L'hon. M. Steeves.** Débat sur la motion le 10, 12 et 13 mars 2020 ; adoption de la motion le 13 mars 2020.

**Motion 32 — M. Savoie.** Adoption de la motion le 19 décembre 2019.

**Motion 33 — M. Savoie.** Adoption de la motion le 19 décembre 2019.

**Motion 45 — L'hon. M. Savoie.** Adoption de la motion le 26 mai 2020.

**Motion 46 — L'hon. M. Savoie.** Adoption de la motion le 26 mai 2020.

## **MOTIONS DES DÉPUTÉS DU PARTI MINISTÉRIEL**

### *Motions réglées*

**Motion 22 — M. Fairgrieve.** Débat sur la motion le 13 décembre 2019 ; adoption de la motion le 13 décembre 2019.

## **AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION**

*[sous réserve de préavis donné conformément au paragraphe 44(4) du Règlement]*

## **MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION**

### *Motions pouvant faire l'objet d'un débat*

**Motion 44 — M<sup>me</sup> Landry,** appuyée par M. Melanson, proposera, le jeudi 19 mars 2020, la résolution suivante :

attendu qu'il faut veiller à ce que les infrastructures de la province, y compris les routes et les ponts, ne se détériorent pas au point de ne plus être sécuritaires ;

attendu qu'il est nécessaire de suivre une politique de gestion des actifs qui prévoit un plan rationnel de remise en état et d'amélioration des infrastructures élaboré en fonction de l'évaluation professionnelle plutôt que de considérations politiques ;

attendu que plusieurs autres provinces, comme la Nouvelle-Écosse, ont adopté des plans de 10 ans qui précisent d'une année à l'autre les projets qui seront mis en œuvre au cours de l'année ;

attendu que l'établissement d'un plan de gestion des actifs de 10 ans procurera à l'industrie de la construction et au public un degré de prévisibilité ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à adopter un plan d'infrastructure publique de 10 ans.

**Motion 41 — M. D'Amours,** appuyé par M. C. Chaisson, proposera, le jeudi 19 mars 2020, la résolution suivante :

attendu que de nombreux parents lèguent leurs biens résidentiels à leurs enfants ou à un membre de la famille ;

attendu que, par suite du décès des parents, un bien résidentiel qui n'est plus occupé par le propriétaire fait l'objet d'une double imposition ;

attendu que les héritiers du bien résidentiel, enfants ou membre de la famille, peuvent vouloir le vendre, mais qu'il peut s'écouler beaucoup de temps avant de trouver un acheteur ;

attendu que, dans les circonstances, la double imposition constitue un fardeau indu pour les personnes qui tentent de vendre un bien résidentiel dont elles ont hérité ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à éliminer pour une période de deux ans, à partir de la date du décès du testateur, la double imposition

sur un bien résidentiel si l'enfant ou le membre de la famille n'occupe ni ne loue ou loue à bail le bien résidentiel dont il a hérité.

## **DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION**

- 7, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne*. M. Coon.  
 24, *Loi modifiant la Loi sur la gratuité des médicaments sur ordonnance*. M. D'Amours.  
 25, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux*. M. D'Amours.  
 31, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu familial*. M. Coon.  
 35, *Loi sur la protection de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre*. M<sup>me</sup> Mitton.  
 48, *Loi sur la sécurité alimentaire locale*. M. Arseneau.

## **MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION**

### ***Motions pouvant faire l'objet d'un débat***

**Motion 2 — M. LePage**, appuyé par M<sup>me</sup> Harris, proposera, le jeudi 28 novembre 2019, la résolution suivante :

attendu que les pensionnaires des foyers de soins comptent parmi nos personnes les plus vulnérables ;  
 attendu que la pénurie de personnel dans les foyers de soins nuit à la qualité de vie des pensionnaires des foyers de soins et à la qualité des soins qui leur sont prodigués ;  
 attendu que le conflit de travail en cours nuit au recrutement et au maintien en poste du personnel des foyers de soins ;  
 attendu que des tribunaux de deux échelons du système judiciaire ont rendu une décision défavorable au gouvernement et ont établi que les travailleurs des foyers de soins peuvent exercer leur droit de grève malgré les dispositions de la *Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins* ;  
 attendu que d'autres appels sont probablement voués à l'échec et que les procédures coûteront certainement aux contribuables d'importantes sommes d'argent ;  
 attendu que la cour a donné au gouvernement l'occasion de modifier la *Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins* avant janvier 2020, mois à partir duquel il y aura levée de la suspension du droit de grève ;  
 attendu que, malgré les menaces du premier ministre, aucun résultat d'élection ne peut annuler la décision selon laquelle les travailleurs des foyers de soins sont en droit de mener une grève ;  
 attendu qu'une grève des travailleurs des foyers de soins nuirait aux pensionnaires des foyers de soins et à leur famille ;  
 attendu que, au cours de la session écoulée, l'Assemblée législative a adopté une motion à l'appui d'un arbitrage exécutoire non modifié ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à présenter des modifications de la *Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins* afin de prévoir un arbitrage exécutoire sérieux permettant la résolution du conflit de travail en cours pour éviter le déclenchement d'une grève.

**Motion 5 — M. C. Chiasson**, appuyé par M. D'Amours, proposera, le jeudi 28 novembre 2019, la résolution suivante :

attendu que les plans d'éducation de 10 ans ont été élaborés avec des parties prenantes d'un bout à l'autre de la province, y compris deux représentants du Parti progressiste-conservateur ;  
 attendu que les plans d'éducation de 10 ans ne sont en vigueur que depuis quatre ans ;  
 attendu que le gouvernement actuel a promis de maintenir en vigueur les plans d'éducation de 10 ans et de donner de la stabilité au système d'éducation ;  
 attendu que, dans le livre vert sur l'éducation préparé par le gouvernement actuel, sont proposées des mesures de réforme radicales qui n'ont pas fait leurs preuves et qui déstabiliseraient complètement le système d'éducation ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à renoncer au livre vert sur l'éducation et à concentrer de préférence ses efforts sur l'amélioration du système d'éducation en continuant de suivre les plans d'éducation de 10 ans.

**Motion 6 — M. McKee**, appuyé par M. LeBlanc, proposera, le jeudi 28 novembre 2019, la résolution suivante :

attendu que le Parti progressiste-conservateur n'a reçu que 31,89 % des votes aux élections de 2018 ;  
 attendu que le gouvernement actuel dépend de l'appui de l'Alliance des gens, qui n'a reçu que 12,58 % des votes aux élections de 2018 ;  
 attendu que, aux élections de 2018, 54,68 % de la population du Nouveau-Brunswick a voté pour des partis qui n'appuient pas le gouvernement actuel ;  
 attendu que 68,11 % de la population du Nouveau-Brunswick a voté contre la plateforme du Parti progressiste-conservateur aux élections de 2018 ;  
 attendu que le gouvernement actuel n'a pas l'autorité morale pour mettre en œuvre des réformes importantes qui n'ont pas été débattues lors des dernières élections provinciales ;  
 attendu que le gouvernement actuel a admis qu'il n'avait pas l'autorité morale nécessaire lorsqu'il a promis dans son premier discours du trône d'inviter « tous les chefs des partis à donner leur avis au sujet des mesures législatives et réglementaires », de « partager le pouvoir décisionnel » et de « former de vastes coalitions à la Chambre » ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à renvoyer à un comité parlementaire toute réforme importante pour que tous les partis puissent l'examiner et formuler des recommandations et pour que le grand public et les experts indépendants puissent fournir une rétroaction.

**Motion 13 — M. Austin**, appuyé par M. DeSaulniers, proposera, le jeudi 28 novembre 2019, la résolution suivante :

attendu que l'ancien gouvernement a décidé que la taxe de vente sur un véhicule d'occasion serait calculée selon sa valeur dans le *Blue Book* ;  
 attendu que, auparavant, la taxe de vente sur un véhicule d'occasion était calculée au moyen d'une estimation écrite d'un concessionnaire de véhicules à moteur ou d'un particulier ;  
 attendu que la mesure a alourdi le fardeau fiscal des gens du Nouveau-Brunswick ;  
 attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick utilisent un véhicule d'occasion comme mode de transport ;  
 attendu que les gens ordinaires du Nouveau-Brunswick n'ont souvent pas les moyens de payer le coût d'un véhicule à moteur neuf ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à rétablir l'ancienne méthode de calcul de la taxe de vente sur les véhicules d'occasion.

**Motion 14 — M<sup>me</sup> Conroy**, appuyée par M. Austin, proposera, le jeudi 28 novembre 2019, la résolution suivante :

attendu que le Nouveau-Brunswick doit transformer le programme de don d'organes en un système de consentement automatique au don d'organes avec option de révocation du consentement ;

attendu que le Canada affiche des taux de dons d'organes très faibles et qu'il n'y a que 20,9 donateurs par million d'habitants, comparativement à l'Espagne, qui compte 43,4 donateurs par million d'habitants, et aux États-Unis, qui compte 31 donateurs par million d'habitants ;

attendu que, en 2015, sur les quelque 267 000 décès survenus au Canada, à peine 150 000 d'entre eux, soit environ 56 %, se sont produits en milieu hospitalier, que, sur les 150 000 personnes décédées en milieu hospitalier, seulement 5 000 d'entre elles, soit environ 3 %, satisfaisaient aux critères pour être un donneur d'organes potentiel, que, sur ces 5 000 donateurs potentiels, à peine 650 d'entre eux, ou 13 %, sont devenus de réels donateurs et que ces 650 donateurs ont permis la réalisation de 1 995 greffes ;

attendu qu'un donneur d'organes peut sauver la vie de huit personnes ;

attendu qu'un donneur de tissus pourrait aider jusqu'à 75 personnes ;

attendu que l'instauration d'un programme de don d'organes automatique permettra de réduire les listes d'attente en faisant en sorte que tous les donateurs d'organes potentiels deviennent de réels donateurs ;

attendu qu'il est important et urgent d'adopter un programme de don d'organes automatique ;

attendu que, aux États-Unis, 20 personnes en attente d'une greffe meurent chaque jour et que, au Canada, une personne en attente d'une greffe meure chaque 1,25 jour ;

attendu que le secteur des soins de santé au Nouveau-Brunswick économisera des dizaines de millions de dollars par année grâce au programme de don automatique d'organes et de tissus ; qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à entreprendre la transformation de l'actuel programme de don d'organes en un système de consentement automatique au don d'organes afin de sauver de nombreuses vies et d'économiser de l'argent au Nouveau-Brunswick.

**Motion 15 — M. DeSaulniers**, appuyé par M. Austin, proposera, le jeudi 28 novembre 2019, la résolution suivante :

attendu que Hailie et Trent Michaud sont morts en 2013 des suites de blessures subies lors d'un accident de la route alors qu'ils occupaient des sièges d'auto bien installés et conformes à la réglementation provinciale ;

attendu que les règlements actuels exigent que les sièges d'auto soient orientés vers l'arrière pour tous les enfants jusqu'à ce qu'ils aient un an et pèsent 10 kg ;

attendu que, outre l'exigence relative au poids de 10 kg, le fait de porter à deux ans l'exigence minimale relative à l'âge pour les sièges d'auto orientés vers l'arrière assurera une plus grande protection ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à augmenter, dans les règlements provinciaux sur les sièges d'auto, les exigences en matière d'âge des enfants.

**Motion 16 — M. Arseneault**, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 5 décembre 2019, la résolution suivante :

attendu qu'il est dans l'intérêt du grand public que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick siège pendant une période raisonnable afin de traiter convenablement les affaires de la province et de permettre des débats sur des projets de loi et des motions ;

attendu qu'il est favorable à la démocratie que l'opposition ait suffisamment de temps et d'occasions pour soulever des préoccupations exprimées par des parties prenantes et des membres du grand public et en débattre ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire en sorte que, pour la durée de la 59<sup>e</sup> législature, sauf en cas de prorogation ou d'ordre contraire sur résolution de la Chambre, dans les limites de l'application du paragraphe 29(1) et de l'article 32 du Règlement, la Chambre siège à partir du deuxième mardi de janvier jusqu'au dernier vendredi de février, à partir du troisième mardi de mars jusqu'au deuxième vendredi de juin et à partir du premier mardi de novembre jusqu'au deuxième vendredi de décembre.

**Motion 17 — M. Harvey**, appuyé par M. LePage, proposera, le jeudi 5 décembre 2019, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement a réalisé une série de compressions dans des services liés notamment au tourisme, à l'entretien des routes et à l'aide pour frais de scolarité sans fournir d'explications fondées sur des données probantes pour justifier ces compressions ;

attendu que de telles compressions auront des effets néfastes sur les résultats financiers du gouvernement en raison de la réduction de l'activité économique, de l'augmentation des coûts à long terme et de l'exode qui découleront de ces compressions ;

attendu que la révision stratégique des programmes effectuée par le gouvernement précédent a donné lieu à des réductions budgétaires fondées sur des données probantes, lesquelles ont permis de réaliser un excédent pour les exercices financiers 2017-2018 et 2018-2019, sans entraîner les effets néfastes qu'auront probablement les compressions faites par le gouvernement actuel ;

attendu que le premier ministre a signalé qu'il entreprenait un examen des services gouvernementaux, mais qu'il n'a toujours pas déposé de rapport sur les résultats de cet examen ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à annuler les compressions qui nuisent à l'économie provinciale, qui entraînent une détérioration des biens et qui font diminuer la main-d'œuvre dans la province, et l'exhorte à continuer à adopter les conclusions de la révision stratégique des programmes.

**Motion 18 — M. Austin**, appuyé par M<sup>me</sup> Conroy, proposera, le jeudi 5 décembre 2019, la résolution suivante :

attendu que le Nouveau-Brunswick est aux prises avec des coûts croissants en matière de soins de santé, de mauvais résultats, de longs temps d'attente pour obtenir des services médicaux et une prestation inappropriée des soins de santé en raison d'un système surchargé et d'une population vieillissante ;

attendu qu'il faut d'urgence agir de façon proactive afin de réduire les temps d'attente liés aux soins de santé ;

attendu que diverses associations du milieu de la santé, lesquelles regroupent notamment des chiropraticiens et des optométristes, ont exprimé une volonté d'assumer un rôle élargi afin de diminuer les listes d'attente et d'améliorer les temps d'attente ;

attendu que les organismes en question ont déclaré que les services continueraient d'être facturés à des compagnies d'assurance tierces ou directement au patient ;

attendu que la mesure n'alourdira pas le fardeau financier du régime provincial d'assurance-maladie ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à agir immédiatement afin de réduire les temps d'attente pour obtenir des soins de

santé en élargissant le rôle des chiropraticiens et des optométristes au sein de notre système de santé

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à établir des normes qui permettraient aux fournisseurs de soins de santé en question d'assumer un rôle élargi au sein de notre système de santé provincial.

**Motion 20 — M. McKee**, appuyé par M. K. Chiasson, proposera, le jeudi 12 décembre 2019, la résolution suivante :

attendu que Fièremment Nouveau-Brunswick, qui menait ses activités sous le nom de New Brunswick Proud, a exercé des activités douteuses pour influencer le résultat des élections provinciales de 2018, notamment en envoyant des messages textes non sollicités et des appels automatisés ;

attendu que New Brunswick Proud a exercé des activités douteuses semblables pour influencer le résultat des élections fédérales de 2019 au Nouveau-Brunswick, notamment en menant la tristement célèbre campagne de diffusion du message texte suivant : « Hi, I'm Pam » ;

attendu que des documents d'Élections Nouveau-Brunswick montrent que l'organisme est financé par des organismes conservateurs de l'extérieur de la province ;

attendu que le président de l'association progressiste-conservatrice d'une circonscription du Nouveau-Brunswick a dit sous serment dans le cadre d'une procédure judiciaire qu'il travaillait pour New Brunswick Proud ;

attendu que, selon un reportage dans les médias datant du 24 septembre 2019, la page Facebook de l'employé en question indiquait qu'il était le directeur du recrutement pour l'organisme de jeunes progressistes-conservateurs du Nouveau-Brunswick et que des photos de lui avec des personnes progressistes-conservatrices importantes du Nouveau-Brunswick, y compris le premier ministre, étaient affichées sur ses comptes de médias sociaux ;

attendu que, selon le même reportage dans les médias, Aaron Sophocleous, de Moncton, avait en 2018 fait campagne pour les Progressistes-Conservateurs lors des élections provinciales et que des documents constitutifs déposés auprès du gouvernement fédéral indiquaient qu'il était administrateur de Fièremment Nouveau-Brunswick ;

attendu que, selon des documents que New Brunswick Proud a déposés auprès d'Élections Nouveau-Brunswick, New Brunswick Proud a reçu deux grands dons par l'intermédiaire de cabinets d'avocats de Saint John, l'un par l'entremise de Nic Ouellette, ancien chef de cabinet du premier ministre Higgs, et l'autre par l'entremise de Lawson Creamer, un cabinet d'avocats où Mel Norton, un ancien candidat à la direction du Parti progressiste-conservateur, est associé ;

attendu que de telles affiliations indiquent qu'il existe des liens inquiétants entre New Brunswick Proud et le Parti progressiste-conservateur, même si le premier ministre nie l'existence de liens entre le Parti progressiste du Nouveau-Brunswick et l'organisme ;

attendu que, afin de défendre la démocratie, il faut encadrer la publicité émanant de tiers et financée par des groupes de l'extérieur qui vise à influencer le résultat des élections provinciales ;

attendu que le premier ministre a publiquement admis qu'il fallait resserrer les règles régissant la publicité émanant de tiers lorsqu'il a dit que, selon lui, de plus en plus de tiers participaient à la publicité afin de promouvoir leurs intérêts particuliers, ce qui ne renforce pas du tout la démocratie ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à renvoyer au Cabinet du procureur général aux fins d'examen le projet de loi 40, déposé durant la deuxième session de la législature courante, à l'améliorer, au besoin, et à le déposer de nouveau en y accordant la priorité.



**Motion 23 — M. D'Amours**, appuyé par M. McKee, proposera, le jeudi 19 décembre 2019, la résolution suivante :

attendu que les régies de la santé du Nouveau-Brunswick ont signalé plus de 1 600 incidents violents au cours de l'exercice financier 2018-2019 ;

attendu que, d'après les dossiers tenus par les régies de la santé, 4,5 incidents violents surviennent chaque jour dans les hôpitaux du Nouveau-Brunswick ;

attendu que, chaque jour, au moins un incident violent qui se produit dans le milieu hospitalier au Nouveau-Brunswick nécessite l'intervention de la police ;

attendu que, d'après les statistiques des régies de la santé, il y a eu l'année dernière plus de 2 000 alertes au code blanc ou interventions contre des personnes violentes ;

attendu que, d'après les recherches, les régies de la santé du Nouveau-Brunswick affichent un taux combiné d'incidents violents par employé beaucoup plus élevé que celui de la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse, même si la Nouvelle-Écosse compte des milliers d'employés de plus ;

attendu que, au début de 2019, plus de la moitié des postes de gardien de sécurité au Nouveau-Brunswick étaient vacants ;

attendu que Karen McGrath, PDG du Réseau de santé Horizon, a déclaré que les gardiens de sécurité étaient, non pas des agents de la paix, mais plutôt des « diplomates » qui ne sont pas autorisés à toucher les personnes violentes dans les hôpitaux ;

attendu que, d'après les données de Travail sécuritaire NB, les réclamations acceptées concernant un incident de violence au travail émanant d'employés d'un hôpital ou d'un foyer de soins s'élèvent à plus du triple de celles d'employés d'un établissement correctionnel ;

attendu que, d'après les données de Travail sécuritaire NB, les réclamations acceptées concernant des problèmes de santé mentale ou un état de stress post-traumatique (ESPT) chez le personnel infirmier représentent près du tiers (28 %) des réclamations concernant des problèmes de santé mentale ou un ESPT au Nouveau-Brunswick ;

attendu que John McGarry, président du conseil d'administration du Réseau de santé Horizon, a dit publiquement que les données du Réseau de santé Horizon indiquent que les niveaux de violence ne sont pas contenus ;

attendu qu'il est nécessaire que les régies de la santé mènent un examen annuel des incidents violents, tel que le prévoit la législation sur l'hygiène et la sécurité au travail ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement et les régies de la santé à réaliser des évaluations annuelles du risque de violence en milieu de travail, tel que le prescrit la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, et à accorder aux régies de la santé assez de financement pour qu'elles réalisent les évaluations et mettent en oeuvre les recommandations qui en découlent.

**Motion 25 — M. Austin**, appuyé par M. DeSaulniers, proposera, le jeudi 19 décembre 2019, la résolution suivante :

attendu que, en 2018, le Centre international de Recherche sur le Cancer a durci sa position à l'égard du glyphosate, le qualifiant de cancérogène probable ;

attendu que, à l'échelle mondiale, plus de 50 documents de recherche indépendants, évalués par les pairs et publiés affirment que le glyphosate est toxique et lié au lymphome malin non hodgkinien ;

attendu que ces documents de recherche montrent aussi de manière irréfutable que le glyphosate porte également atteinte à l'ADN, au foie et aux reins et qu'il est un perturbateur endocrinien et la cause de nombreux autres problèmes de santé ;

attendu que les opinions scientifiques divergentes entre l'industrie et les acteurs indépendants permettent de penser que l'application du principe de précaution est tout indiquée et favorise au mieux la santé publique et la santé des poissons et des espèces sauvages ;  
 attendu qu'il a été ordonné, dans trois causes entendues devant des tribunaux américains, de verser aux parties demanderesse environ 200 millions de dollars, les jurés ayant conclu que le glyphosate était cancérigène et que la compagnie avait tenté de masquer les risques ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à interdire l'épandage d'herbicides à base de glyphosate sur les terres de la Couronne.

**Motion 26 — M<sup>me</sup> Harris**, appuyée par M. Arseneault, proposera, le jeudi 19 décembre 2019, la résolution suivante :

attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 13 septembre 2007 la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ;  
 attendu que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones « établit un cadre universel de normes minimales pour la survie, la dignité et le bien-être des peuples autochtones du monde et [qu']elle élabore sur les normes existantes des droits humains et des libertés fondamentales dans leur application à la situation particulière des peuples autochtones » ;  
 attendu que le Canada a donné officiellement en mai 2016 son appui à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et a ainsi réaffirmé sa détermination à promouvoir et à protéger les droits des peuples autochtones ici comme à l'étranger ;  
 attendu que, en adoptant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le gouvernement du Nouveau-Brunswick montrera sa détermination à améliorer les relations avec les peuples autochtones en donnant à la province un cadre lui permettant de s'aligner sur les normes et les mesures de protection énoncées dans la déclaration des Nations Unies ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

**Motion 28 — M. D'Amours**, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 19 décembre 2019, la résolution suivante :

attendu que le vapotage constitue une menace pour la santé humaine qui devient chaque jour plus évidente, vu les signalements de maladies respiratoires graves associées au vapotage ;  
 attendu que l'industrie du vapotage cible les jeunes au moyen de produits comme les cigarettes électroniques et les liquides à vapoter aromatisés, et qu'il n'y a pratiquement aucune restriction visant la publicité et la vente au détail ;  
 attendu que l'absence de réglementation à l'égard de l'industrie suscite des préoccupations très réelles ;  
 attendu que le corps médical soulève de graves préoccupations concernant les dangers liés au vapotage ;  
 attendu que Santé Canada a aussi émis des avertissements sur les risques possibles liés au vapotage ;  
 attendu que, par le passé, le gouvernement provincial a adopté des mesures afin d'imposer des restrictions en matière de tabagisme, y compris des mesures conçues pour réduire le nombre de jeunes fumeurs ;  
 attendu que d'autres provinces sont conscientes des risques pour la santé que présente le vapotage et prennent des mesures afin de remédier à la situation ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à présenter des mesures législatives et réglementaires afin de contrer cette importante menace pour la santé, lesquelles comprendraient l'interdiction des cigarettes électroniques qui contiennent un agent aromatisant prescrit et des liquides aromatisés destinés à être utilisés avec des cigarettes électroniques, la diminution de la teneur en nicotine des capsules de vapotage et le renforcement des règlements relatifs aux étalages et au matériel publicitaire liés au vapotage.

**Motion 31 — M<sup>me</sup> Rogers**, appuyée par M. Bourque, proposera, le jeudi 9 janvier 2020, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement Trudeau a annoncé qu'il s'engageait à planter deux milliards d'arbres au cours des 10 prochaines années pour aider à lutter contre les changements climatiques et à atteindre la cible de zéro émission nette d'ici à 2050 dans le cadre d'une initiative d'une valeur de 3 milliards de dollars qui vise à mettre en oeuvre des solutions naturelles aux changements climatiques ;

attendu que la plantation d'arbres constitue une excellente façon de lutter contre les changements climatiques, puisque les arbres absorbent les émissions de gaz à effet de serre provenant des combustibles fossiles, lesquelles provoquent le réchauffement planétaire ;

attendu que l'initiative proposée aidera le Canada à respecter son engagement à l'égard de l'Accord de Paris ;

attendu que, outre les avantages liés à la lutte contre les changements climatiques, la plantation d'arbres réduit l'incidence de la déforestation, prévient l'érosion du sol, favorise la protection des côtes, augmente la fertilité du sol, préserve l'habitat faunique et atténue les inondations ;

attendu que le programme de plantation d'arbres permet aussi de favoriser notre biodiversité forestière ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait tirer parti de l'initiative afin de lutter contre les changements climatiques dans notre province ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à collaborer avec le gouvernement fédéral afin de recevoir sa juste part des ressources et de créer un programme dans le cadre duquel les gens et les organismes pourront présenter une demande pour planter des arbres dans les centres urbains et les régions rurales du Nouveau-Brunswick, en respectant le principe de la biodiversité.

**Motion 34 — M. Horsman**, appuyé par M. McKee, proposera, le jeudi 9 janvier 2020, la résolution suivante :

attendu qu'une étude gouvernementale interne menée en 2015 a indiqué que le gouvernement pourrait réaliser des économies en rénovant l'édifice du Centenaire à Fredericton et en y transférant des ministères se trouvant dans des installations dont la location est onéreuse ;

attendu que, d'après les estimations, le transfert des bureaux pourrait entraîner des économies de 2,5 millions de dollars par année pendant 40 ans ;

attendu que le gouvernement libéral précédent avait accepté la recommandation de rénover l'édifice du Centenaire ;

attendu que, puisque le palais de justice de Fredericton est vieux et inadéquat et présente de graves problèmes liés à la sécurité, le gouvernement avait décidé que l'édifice rénové abriterait un nouveau palais de justice ;

attendu que le nouveau palais de justice aurait abrité les locaux de la Cour provinciale, de la Cour du Banc de la Reine et de la Cour d'appel ainsi que d'autres services judiciaires ;

attendu que les économies réalisées sur une période de 30 ans auraient permis de recouvrer les fonds nécessaires pour payer les coûts de rénovation de 76 millions de dollars ;

attendu que le gouvernement Higgs a annulé les travaux de rénovation de l'édifice du Centenaire à Fredericton, lesquels étaient déjà bien amorcés ;  
attendu qu'à la perte, pour les contribuables, d'une possibilité d'économies importantes qui auraient découlé du regroupement de locaux pour bureaux s'ajoutent les énormes frais engagés par le gouvernement en lien avec la résiliation du contrat attribué à la suite d'un appel d'offres, lesquels s'élevaient à plus de 13 millions de dollars ;  
attendu que la résiliation pourrait entraîner des frais additionnels encore inconnus ;  
attendu que le gouvernement a annoncé qu'il avait vendu l'édifice du Centenaire à un promoteur privé ;  
attendu que des préoccupations ont été soulevées sur les répercussions financières des décisions prises par le gouvernement Higgs en ce qui concerne l'édifice du Centenaire ;  
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le Bureau du vérificateur général à entreprendre un examen financier de la décision d'annuler la rénovation de l'édifice du Centenaire en tenant notamment compte de l'ensemble des répercussions au chapitre des coûts pour les contribuables, puis à faire rapport de ses conclusions à l'Assemblée législative.

**Motion 35 — M. Arseneault**, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 9 janvier 2020, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement Higgs a annulé le Programme des droits de scolarité gratuits et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne mis en place par le gouvernement précédent, lesquels donnaient accès à l'éducation postsecondaire à de nombreux étudiants et de nombreuses étudiantes du Nouveau-Brunswick qui ne pouvaient autrement se permettre de fréquenter un établissement postsecondaire ;  
attendu que le gouvernement Higgs a également annulé la Prestation pour l'achèvement des études dans le délai prévu qui accordait un allègement important de la dette d'études à de nombreux étudiants et de nombreuses étudiantes ;  
attendu que le gouvernement Higgs a annoncé des changements visant le programme de bourses pour frais de scolarité, lesquels se traduisent par un financement réduit pour nombre d'étudiants et d'étudiantes, puisque le plafond de financement passe de 10 000 \$ à 3 000 \$ ;  
attendu que le gouvernement Higgs a annoncé un programme de crédit d'impôt pour frais de scolarité, mais n'a pas amélioré l'allègement de la dette ;  
attendu que les universités, les étudiants et étudiantes et les organismes étudiants, comme l'Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick, ont condamné l'annulation de ces programmes en raison de préoccupations quant au fait que les nouveaux programmes se traduiraient, pour les étudiants et étudiantes, par un accès restreint, une réduction de l'aide financière et une augmentation de l'endettement étudiant ;  
qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à proposer un programme qui accorde aux étudiants et étudiantes des bourses non remboursables en fonction des besoins financiers et à créer un nouveau programme d'allègement de la dette qui fournira aux étudiants et étudiantes un allègement considérable de leur dette.

**Motion 36 — M. Arseneault**, appuyé par M<sup>me</sup> Harris, proposera, le jeudi 9 janvier 2020, la résolution suivante :

attendu que, par suite de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a été établie pour faciliter la réconciliation entre les anciens élèves, leur famille, leur collectivité et tous les gens du Canada ;  
attendu que la Commission de vérité et réconciliation a publié en décembre 2015 son rapport final ainsi que 94 recommandations ou « appels à l'action » ;

attendu que le premier ministre du Canada Justin Trudeau a accepté le rapport final au nom du Canada ;

attendu que la recommandation 57, intitulée Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires, vise à demander aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de même qu'aux administrations municipales de s'assurer que les fonctionnaires sont formés sur l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui a trait à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aux traités et aux droits des Autochtones, au droit autochtone ainsi qu'aux relations entre la Couronne et les Autochtones ;

attendu que KAIROS, un organisme confessionnel et de sensibilisation qui travaille pour la justice et les droits de la personne afin de favoriser la réconciliation par la voie de l'éducation et de la sensibilisation aux droits, a travaillé avec des aînés autochtones, des gardiens du savoir et du personnel éducateur pour élaborer un programme favorisant la vérité, la compréhension, le respect et la réconciliation entre les personnes autochtones et non autochtones ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à rendre obligatoire l'exercice des couvertures de KAIROS ou un autre programme de formation semblable pour le personnel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et celui du ministère des Affaires autochtones

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à consacrer un financement de 1,5 million de dollars à la création d'un fonds pour la réconciliation par la voie de l'éducation postsecondaire afin d'appuyer des initiatives et des programmes de réconciliation dans les établissements postsecondaires de la province.

**Motion 38 — M<sup>me</sup> Mitton**, appuyée par M. Arseneau, proposera, le jeudi 19 mars 2020, la résolution suivante :

attendu qu'il est généralement reconnu qu'une réforme des soins de santé est nécessaire ;

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick ne peuvent pas consulter en temps opportun leur fournisseur de soins de santé ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick doivent pouvoir consulter en temps opportun leur fournisseur de soins de santé primaires et d'autres professionnels de la santé, ce qui pourrait améliorer la gestion des maladies chroniques et permettre d'éviter des visites à l'urgence et des admissions à l'hôpital ;

attendu que, le 11 février 2020, le ministère de la Santé, Horizon et Vitalité ont annoncé qu'ils fermeraient l'urgence de six hôpitaux ruraux entre minuit et 8 h, et ce, sans consulter la population ni les professionnels de la santé locaux ;

attendu qu'il a en outre été annoncé que tous les lits de soins actifs seraient éliminés dans les six hôpitaux ;

attendu que Horizon a annoncé la fermeture de l'unité pour les chirurgies d'un jour de l'Hôpital mémorial de Sackville, et ce, sans consulter la population ni les professionnels de la santé locaux ;

attendu que la réussite d'une réforme des soins de santé dépendra de la participation et du soutien de tous les partis politiques et de la population ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à saisir un comité parlementaire de la question de la réforme des soins de santé, lequel pourra tenir des audiences publiques, solliciter des mémoires, écouter des parties prenantes et des experts en la matière et formuler d'ici à septembre 2020 des recommandations au gouvernement sur l'amélioration du système de santé et des services.

**Motion 39 — M. Coon**, appuyé par M. Arseneau, proposera, le jeudi 19 mars 2020, la résolution suivante :

attendu qu'une personne célibataire bénéficiaire de l'assistance transitoire reçoit 537 \$ par mois et que le montant accordé n'a pas augmenté depuis 2010 ;

attendu que, d'après le Front commun pour la justice sociale, le coût de la vie à Moncton est d'au moins 1 300 \$ par mois pour une personne célibataire ;

attendu qu'une personne célibataire bénéficiaire de prestations prolongées reçoit 576 \$ par mois et que le montant accordé n'a pas augmenté depuis 2014 ;

attendu que, d'après le Front commun pour la justice sociale, le coût de la vie à Moncton est d'au moins 1 400 \$ par mois pour une personne célibataire ayant une mobilité réduite ;

attendu qu'une famille de quatre personnes bénéficiant de l'assistance transitoire reçoit 995 \$ par mois et que le montant accordé n'a pas augmenté depuis 2014 ;

attendu que, d'après le Human Development Council, un revenu mensuel de 5 500 \$ est nécessaire pour qu'une famille de quatre personnes vivant à Saint John puisse subvenir à ses besoins ;

attendu que, sous réserve d'exclusions précises, le gouvernement ne permet pas à l'heure actuelle aux bénéficiaires d'aide sociale de partager un logement ;

attendu que le gouvernement oblige actuellement les personnes âgées bénéficiant de l'aide sociale à toucher leur pension au titre du Régime de pensions du Canada à l'âge de 60 ans, ce qui donne lieu à une pension réduite ;

attendu que la pension alimentaire pour enfants, la pension d'invalidité et les prestations de survivant sont récupérées auprès des bénéficiaires d'aide sociale ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réaliser un examen exhaustif des lois, des règlements et des politiques en matière d'aide sociale en vigueur au Nouveau-Brunswick et à en faire rapport à l'Assemblée législative d'ici au 1<sup>er</sup> juin 2020,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à augmenter de 16,51 % les taux d'aide sociale pour les personnes célibataires bénéficiaires de l'assistance transitoire et à augmenter de 8,27 % les taux pour les autres bénéficiaires afin de tenir compte de la perte de leur pouvoir d'achat depuis la dernière augmentation des taux

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réaliser un projet pilote sur la garantie d'un revenu de base au Nouveau-Brunswick avec la participation du gouvernement fédéral.

**Motion 40 — M. Arseneau**, appuyé par M. Coon, proposera, le jeudi 19 mars 2020, la résolution suivante :

attendu que la nourriture devrait être considérée comme un droit fondamental de la personne et non une denrée échangeable ;

attendu que le Nouveau-Brunswick ne produit que 3 % de la nourriture que consomment les gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que, dans l'éventualité d'une fermeture de route ou d'une catastrophe naturelle, le Nouveau-Brunswick n'aurait de la nourriture en quantité suffisante que pour 72 heures ;

attendu qu'il serait dans l'intérêt des agriculteurs, des pêcheurs et des cueilleurs que les gens achètent des produits du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'aucun ministère n'a le mandat de veiller à ce que les gens du Nouveau-Brunswick aient accès à des aliments locaux de grande qualité ;

attendu que l'Ontario et le Québec sont chacun dotés d'un ministère ayant un mandat en matière d'alimentation ;

attendu que, lors d'une séance du Comité des comptes publics, aucun ministère n'a pu dire qui s'occupe de souveraineté alimentaire au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches devrait avoir le mandat de veiller à ce que d'autres ministères tiennent compte de la souveraineté alimentaire et de la sécurité alimentaire au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à changer le nom du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture, de l'Alimentation et des Pêches.

**Motion 42 — M<sup>me</sup> Rogers**, appuyée par M. McKee, proposera, le jeudi 19 mars 2020, la résolution suivante :

attendu que la méthamphétamine en cristaux est une drogue dangereuse qui crée une forte dépendance ;

attendu que les consommateurs de méthamphétamine en cristaux souffrent d'une grande perte de leur capacité de maîtriser leurs émotions et affichent des comportements imprévisibles et dangereux ;

attendu que la consommation de méthamphétamine en cristaux peut causer de nombreux troubles de santé graves, notamment des lésions aux organes et aux tissus et des troubles respiratoires, de même que la mort ;

attendu que la consommation de méthamphétamine en cristaux augmente au Nouveau-Brunswick ;

attendu que les régies de la santé, les centres de santé communautaires, les conseillers en toxicomanie et les professionnels de la santé sonnent l'alarme quant au fait que les dépendances à la méthamphétamine au Nouveau-Brunswick atteignent un niveau de crise ;

attendu que les réseaux de santé élaborent des campagnes de sensibilisation pour renseigner la population sur la grave préoccupation ;

attendu qu'il faut une stratégie multiministérielle exhaustive pour gérer cette grave préoccupation en matière de santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à adopter de toute urgence une stratégie multiministérielle exhaustive concernant la question de la méthamphétamine en cristaux.

**Motion 43 — M<sup>me</sup> Rogers**, appuyée par M<sup>me</sup> LeBlanc, proposera, le jeudi 19 mars 2020, la résolution suivante :

attendu qu'il y a un besoin constant de logements à loyer modique supplémentaires au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement conservateur n'a pas accompli de progrès significatifs en vue de remédier à la pénurie de logements à loyer modique ;

attendu que des gouvernements successifs se sont engagés à régler graduellement la question de la double imposition relative aux habitations comme les immeubles d'appartements ;

attendu qu'il pourrait être souhaitable d'accélérer le calendrier en vue de régler la question de la double imposition tout en encourageant l'ajout de logements à loyer modique ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à accélérer le calendrier du retrait de la double imposition concernant les immeubles d'appartements en contrepartie d'un engagement à y réserver, comme logements à loyer modique, un certain nombre d'unités.

**Motion 52 — M. Coon**, appuyé par M<sup>me</sup> Mitton, proposera, le jeudi 4 juin 2020, la résolution suivante :

attendu que, selon les conclusions d'une étude réalisée en 2018 par Pierre-Marcel Desjardins, un économiste de l'Université de Moncton, une augmentation de 5 % de l'achat de produits locaux par les gens du Nouveau-Brunswick entraînerait la création de plus de 9 000 emplois, ajouterait 881 millions de dollars au PIB du Nouveau-Brunswick et générerait des recettes de 1,14 milliard de dollars pour le gouvernement provincial ainsi que 2 milliards de dollars en ventes annuelles additionnelles après cinq ans ;

attendu que, selon les conclusions du rapport de 2018 du Centre for Local Prosperity, intitulé *Substitution des importations : Prospérité locale pour le Canada atlantique rural*, une variation de 10 % des importations en faveur de la production locale se traduirait au Nouveau-Brunswick par 14 502 nouveaux emplois, 907 millions de dollars en revenu du travail, 1,8 milliard de dollars au chapitre de la production à valeur ajoutée et 84 millions de dollars en recettes fiscales provenant d'autres entreprises ;

attendu que les entités publiques comme les bureaux du gouvernement provincial et des administrations municipales, les écoles, les universités, les hôpitaux et les foyers de soins pourraient donner le coup d'envoi à cette variation de 10 % au moyen d'une politique d'approvisionnement au Nouveau-Brunswick d'abord ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à déterminer en quels biens et services le gouvernement pourrait s'approvisionner à l'échelle locale

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à s'engager à faire en sorte qu'au moins 10 % de son approvisionnement en biens et services pendant l'exercice financier 2020-2021 provienne de fournisseurs locaux.

**Motion 58 — M. Arseneau**, appuyé par M<sup>me</sup> Mitton, proposera, le jeudi 4 juin 2020, la résolution suivante :

attendu que, selon les estimations, des compagnies canadiennes évitent de payer chaque année au moins de 6 à 8 milliards de dollars d'impôt fédéral sur le revenu ;

attendu que, en 2016, Statistique Canada signalait que les compagnies Irving étaient détenues par huit sociétés de portefeuille extraterritoriales, situées aux Bermudes, soit un paradis fiscal notoire où le taux d'imposition sur le revenu des sociétés est de 0 % ;

attendu que, en 2018, il a été annoncé que Services Nouveau-Brunswick et le ministère des Finances s'employaient à la création d'un registre de la propriété effective au Nouveau-Brunswick ;

attendu que, pendant la période des questions orales du 19 décembre 2019, le premier ministre a dit que le gouvernement envisageait « d'apporter des modifications sur la propriété réelle dans le contexte d'une modernisation possible de la Loi sur les corporations commerciales » ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à interdire l'octroi d'aide financière à toute compagnie reconnue pour avoir recours aux paradis fiscaux afin d'éviter de payer de l'impôt provincial ou fédéral sur le revenu

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à déposer une mesure législative visant à mettre en place d'ici au 31 décembre 2020 un registre de la propriété effective accessible au public.

**Motion 59 — M. Melanson**, appuyé par M<sup>me</sup> Rogers, proposera, le jeudi 18 juin 2020, la résolution suivante :

attendu que le premier ministre a indiqué que ses projections budgétaires avaient dû être révisées et qu'un déficit de 299,2 millions de dollars est maintenant prévu au lieu de l'excédent de 92,4 millions de dollars prévu à l'origine ;



attendu que le premier ministre a procédé à une série de décisions, notamment d'importantes décisions ayant trait aux politiques pour remédier au déficit budgétaire, sans mener de consultations appropriées ;

attendu que les décisions comprennent des mesures comme la suspension de projets approuvés, des choix considérables liés au système d'éducation, l'élimination de postes et de programmes et la restructuration de ministères ;

attendu qu'un compte rendu devrait être fait sur le transfert de fonds entre programmes et la situation relative à d'importants fonds comme le fonds consacré au développement régional ;

attendu que, aux fins d'ouverture et de transparence, les renseignements concernant tous les changements apportés aux programmes et aux services en lien avec la révision de chiffres budgétaires devraient être mis à la disposition de la population ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à déposer d'ici à deux semaines une liste de toutes les décisions prises par le gouvernement relativement aux changements liés au budget de 2020-2021 tel qu'il a été présenté à l'Assemblée législative.

**Motion 60 — M. Arseneau**, appuyé par M<sup>me</sup> Mitton, proposera, le jeudi 18 juin 2020, la résolution suivante :

attendu qu'une industrie des médias diversifiée et concurrentielle est importante pour le bon fonctionnement d'une démocratie ;

attendu que Nouvelles Brunswick Inc. est propriétaire de tous les quotidiens de langue anglaise au Nouveau-Brunswick ;

attendu que Nouvelles Brunswick détient 84 % du tirage de quotidiens au Nouveau-Brunswick ;

attendu que Nouvelles Brunswick détient 71 % du tirage d'hebdomadaires au Nouveau-Brunswick ;

attendu que Nouvelles Brunswick est la propriété de James K. Irving, lequel est aussi propriétaire de J.D. Irving, Limited ;

attendu que, selon le *Rapport final sur les médias d'information canadiens* de la Chambre des communes, des entreprises appartenant aux Irving forment un conglomérat médiatique qui domine le Nouveau-Brunswick et que la situation est unique dans les pays développés ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à imposer un plafond de 40 % sur la propriété de médias imprimés dans la province

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à interdire la propriété mixte d'entreprises médiatiques et d'entreprises sans lien au secteur des médias.

**Motion 61 — M<sup>me</sup> Mitton**, appuyée par M. Coon, proposera, le jeudi 18 juin 2020, la résolution suivante :

attendu qu'aucun travailleur ne devrait craindre de perdre son emploi s'il tombe malade ou doit s'occuper d'un membre de sa famille ;

attendu que la pandémie a montré clairement que les travailleurs touchant le salaire minimum faisaient un travail essentiel dans nos collectivités et ne recevaient pas un salaire équitable en contrepartie ;

attendu que les travailleurs qui font des heures supplémentaires au Nouveau-Brunswick doivent seulement être rémunérés pour ces heures supplémentaires au taux d'une fois et demie le salaire minimum, et non d'une fois et demie leur salaire ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à donner à tous les travailleurs accès à 5 jours de congé de maladie payé et à 10 jours additionnels de congé en cas d'urgence, s'il y a lieu, en raison d'une pandémie ou d'une autre situation d'urgence,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à s'engager à ouvrir la voie vers un salaire minimum de 15 \$ l'heure au cours des deux prochaines années  
 et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à veiller à ce que les travailleurs soient rémunérés au taux d'une fois et demie leur salaire pour les heures supplémentaires.

**Motion 62 — M<sup>me</sup> Harris**, appuyée par M. LePage, proposera, le jeudi 18 juin 2020, la résolution suivante :

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick ont élu un gouvernement minoritaire dans l'espoir que le processus décisionnel soit plus consultatif, ouvert et transparent ;  
 attendu que la ministre du Développement social a annoncé une importante décision ayant trait à la politique pour réorganiser le ministère du Développement social sans consulter les parties prenantes et le public ;  
 attendu que beaucoup de personnes craignent que la décision puisse créer un système à deux vitesses aboutissant à une inégalité en matière de services dans les régions rurales ;  
 attendu que, selon le Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick, la décision aura des répercussions négatives sur les personnes vulnérables de notre société ;  
 attendu que, depuis son entrée en fonction comme chef du gouvernement, le premier ministre demande à tous les partis politiques de faire preuve d'un plus grand esprit de coopération et de faire moins de politique ;  
 attendu que le premier ministre devrait veiller à ce que ses ministres reconnaissent aussi la nécessité de mener un processus de consultation et d'engagement public approprié avant de faire des annonces politiques importantes ;  
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre en suspens la réforme jusqu'à ce que des consultations appropriées soient menées, que le gouvernement dépose une proposition de réforme complète décrivant toutes les répercussions possibles, que l'acceptabilité sociale soit présente et qu'il soit établi qu'une telle réforme est nécessaire dans l'intérêt supérieur des personnes les plus vulnérables de notre population.

**Motion 63 — M D'Amours**, appuyé par M<sup>me</sup> Thériault, proposera, le jeudi 18 juin 2020, la résolution suivante :

attendu que, au début de février 2020, le premier ministre a annoncé que les services d'urgence de six hôpitaux, à savoir le Centre de santé de Sussex, l'Hôpital mémorial de Sackville, l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de Perth-Andover, l'Hôpital Stella-Maris-de-Kent à Sainte-Anne-de-Kent, l'Hôpital de l'Enfant-Jésus de Caraquet et l'Hôpital général de Grand-Sault, feraient l'objet de compressions ;  
 attendu que le premier ministre a aussi annoncé l'intention de convertir 120 lits de soins de courte durée se trouvant dans ces hôpitaux en lits de soins de longue durée, modifiant ainsi le rôle de ces hôpitaux, qui passeraient d'établissements de soins de courte durée à des établissements de soins de longue durée ;  
 attendu qu'il est devenu évident que le gouvernement n'avait pas consulté les professionnels de la santé ni le public au sujet des réformes de la santé proposées ;  
 attendu que, en raison de l'opposition grandissante au plan du premier ministre, le premier ministre a annoncé à la mi-février que les réformes seraient suspendues en attendant la tenue de consultations ;  
 attendu qu'il n'y a eu aucune consultation depuis l'annonce du premier ministre ;  
 attendu que le premier ministre a indiqué que ces compressions faisaient partie de la phase 1 d'un plan de réforme dans les soins de santé ;

qu'il soit résolu que, par souci d'ouverture et de transparence, l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter à l'Assemblée législative toutes les phases des mesures de réforme en matière de santé qui sont prévues.

**Motion 64 — M. LePage**, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 18 juin 2020, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement fédéral a annoncé un programme de complément salarial pour les travailleurs essentiels de 3 milliards de dollars ;

attendu que, aux termes du programme, chaque province pouvait déterminer quels travailleurs essentiels recevraient le complément salarial et quel serait le montant du complément ;

attendu que le gouvernement fédéral supportera 75 % des coûts et que le gouvernement provincial supportera 25 % des coûts du programme ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a considérablement limité les catégories de travailleurs essentiels qui recevraient le complément salarial et déterminé que tout travailleur essentiel gagnant plus de 18 \$ l'heure ne répondait pas aux exigences du programme ;

attendu que le seuil de revenu fixé au Nouveau-Brunswick est bien plus restrictif que celui fixé dans de nombreuses autres provinces, ce qui signifie que bien moins de travailleurs essentiels auront droit au complément salarial ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à élargir les catégories de travailleurs essentiels pouvant recevoir le complément salarial et à porter le seuil y donnant droit à 18,75 \$.

### ***Motions portant dépôt de documents***

**Motion 9 — M. Arseneault**, appuyé par M<sup>me</sup> LeBlanc, proposera, le jeudi 28 novembre 2019, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie de l'horaire du premier ministre Blaine Higgs pour chaque jour écoulé depuis le 8 novembre 2018.

**Motion 10 — M. Arseneault**, appuyé par M<sup>me</sup> LeBlanc, proposera, le jeudi 28 novembre 2019, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance électronique échangée entre le premier ministre Blaine Higgs et les membres du personnel du Cabinet du premier ministre, les membres du personnel du Bureau du Conseil exécutif, Robert Youden, John Mallory, Yennah Hurley et John Logan depuis le 8 novembre 2018.

**Motion 11 — M. D'Amours**, appuyé par M. C. Chiasson, proposera, le jeudi 28 novembre 2019, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, les documents et les notes d'information, entre autres, quel que soit le support, à l'appui de l'élaboration de la stratégie de recrutement du personnel infirmier.

**Motion 37 — M<sup>me</sup> Mitton**, appuyée par M. Arseneau, proposera, le jeudi 19 mars 2020, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les notes d'information, la correspondance ainsi que les plans provisoires et définitifs, y compris les plans relatifs aux phases futures, concernant la réforme des soins de santé que le gouvernement a annoncée le 11 février 2020, y compris le procès-verbal des réunions et les résolutions adoptées indiquant que les conseils d'administration des réseaux Horizon et Vitalité ont approuvé le plan.

**Motion 47 — M. Arseneault**, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 4 juin 2020, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance entre la Croix-Rouge canadienne et le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ou le ministère des Finances et du Conseil du Trésor depuis le 1<sup>er</sup> février 2020.

**Motion 48 — M. Arseneault**, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 4 juin 2020, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tout renseignement sur les contrats conclus relativement à la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick.

**Motion 49 — M. Arseneault**, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 4 juin 2020, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance concernant le budget et les dates limites de présentation des demandes au titre de la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick échangée entre le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et le ministère des Finances et du Conseil du Trésor depuis le 1<sup>er</sup> février 2020.

**Motion 50 — M. LeBlanc**, appuyé par M<sup>me</sup> Thériault, proposera, le jeudi 4 juin 2020, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance concernant les campagnes touristiques #ExploreNB et #NBtoujours expédiée par le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture et Services Nouveau-Brunswick depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Motion 51 — M. LeBlanc**, appuyé par M<sup>me</sup> Thériault, proposera, le jeudi 4 juin 2020, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tout renseignement sur les contrats conclus relativement aux campagnes touristiques #ExploreNB et #NBtoujours, y compris la conception graphique, la stratégie de marque, la conception de sites Web, la production audio et visuelle ainsi que tout autre élément relatif à ces campagnes.

**Motion 53 — M. D'Amours**, appuyé par M. McKee, proposera, le jeudi 4 juin 2020, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance entre le ministère de la Santé et la Société médicale du Nouveau-Brunswick pour la période allant du 6 mars 2020 au 15 mars 2020.

**Motion 54 — M. C. Chiasson**, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 4 juin 2020, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance entre le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et les membres du personnel du premier ministre depuis le 1<sup>er</sup> février 2020.

**Motion 55 — M. C. Chiasson**, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 4 juin 2020, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance entre le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et le personnel du Bureau du médecin-hygiéniste en chef depuis le 1<sup>er</sup> février 2020.

**Motion 56 — M. LePage**, appuyé par M. LeBlanc, proposera, le jeudi 4 juin 2020, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance concernant la campagne « Faire ma part pour mon Nouveau-Brunswick » expédiée par le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ou le ministère des Finances et du Conseil du Trésor depuis le 13 mars 2020.

**Motion 57 — M. LePage**, appuyé par M. LeBlanc, proposera, le jeudi 4 juin 2020, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tout renseignement sur les contrats conclus relativement à la campagne « Faire ma part pour mon Nouveau-Brunswick », y compris sur la conception graphique, la stratégie de marque et la production de teeshirts et d'autre matériel ou d'autres articles connexes.

**Motion 65 — M. Melanson**, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 18 juin 2020, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les documents, y compris, mais sans s'y limiter, les notes de synthèse, la correspondance, les courriels, les textes, les accords, les offres et les contrats concernant toutes les exemptions prévues par la *Loi sur la passation des marchés publics* et le Règlement, et la *Loi sur les contrats de construction de la Couronne*, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 5 juin 2020.

**Motion 66 — M. LeBlanc**, appuyé par M<sup>me</sup> Thériault, proposera, le jeudi 18 juin 2020, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les documents, y compris les notes de synthèse, les contrats, les

accords, la correspondance, les courriels et les textes relatifs aux services achetés ou aux contrats attribués à Bonshaw Media, la branche numérique de Nouvelles Brunswick.

**Motion 67 — M. McKee**, appuyé par M. Horsman, proposera, le jeudi 18 juin 2020, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre toute la documentation, y compris notamment les notes d'information, la correspondance, les courriels, les messages textes, les accords, les baux et les notes de service concernant la décision de déplacer la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick dans le Palais des congrès de Fredericton, ainsi que tous les coûts liés à la décision pour la durée du transfert.

### **Motions réglées**

**Motion 3 — M<sup>me</sup> Rogers**. Débat sur la motion le 12 décembre 2019 ; adoption de la motion amendée le 12 décembre 2019.

**Motion 4 — M. D'Amours**. Débat sur la motion le 12 décembre 2019 ; adoption de la motion le 12 décembre 2019.

**Motion 12 — M<sup>me</sup> LeBlanc**. Débat sur la motion le 28 novembre 2019 ; adoption de la motion amendée le 28 novembre 2019.

**Motion 24 — M. D'Amours**. Débat sur la motion le 19 décembre 2019 ; adoption de la motion amendée le 19 décembre 2019.

**Motion 27 — M<sup>me</sup> Harris**. Débat sur la motion le 19 décembre 2019 ; adoption de la motion amendée le 19 décembre 2019.

### **PÉTITIONS**

- |   |                                |
|---|--------------------------------|
| 1, M <sup>me</sup> Landry — présentée le 20 novembre 2019.    | (Réponse, le 6 décembre 2019)  |
| 2, M. Harvey — présentée le 20 novembre 2019.                 | (Réponse, le 5 décembre 2019)  |
| 3, M <sup>me</sup> Thériault — présentée le 20 novembre 2019. | (Réponse, le 6 décembre 2019)  |
| 4, M. Coon — présentée le 20 novembre 2019.                   | (Réponse, le 6 décembre 2019)  |
| 5, L'hon. M. Cardy — présentée le 22 novembre 2019.           | (Réponse, le 5 décembre 2019)  |
| 6, M. Coon — présentée le 22 novembre 2019.                   | (Réponse, le 6 décembre 2019)  |
| 7, L'hon. M. Urquhart — présentée le 27 novembre 2019.        | (Réponse, le 10 décembre 2019) |
| 8, M. Coon — présentée le 10 décembre 2019.                   | (Réponse, le 3 février 2020)   |
| 9, M. Harvey — présentée le 11 décembre 2019.                 | (Réponse, le 13 janvier 2020)  |
| 10, M. Harvey — présentée le 17 décembre 2019.                | (Réponse, le 13 janvier 2020)  |
| 11, M. Coon — présentée le 17 décembre 2019.                  | (Réponse, le 6 janvier 2020)   |
| 12, M. Arseneau — présentée le 17 décembre 2019.              | (Réponse, le 13 janvier 2020)  |
| 13, M. C. Chiasson — présentée le 18 décembre 2019.           | (Réponse, le 9 janvier 2020)   |
| 14, M. Landry — présentée le 19 décembre 2019.                | (Réponse, le 20 janvier 2020)  |
| 15, M. Harvey — présentée le 19 décembre 2019.                | (Réponse, le 13 janvier 2020)  |
| 16, M. Harvey — présentée le 20 décembre 2019.                | (Réponse, le 15 janvier 2020)  |
| 17, M <sup>me</sup> Mitton — présentée le 20 décembre 2019.   | (Réponse, le 21 janvier 2020)  |
| 18, M. Northrup — présentée le 11 mars 2020.                  |                                |
| 19, M. C. Chiasson — présentée le 11 mars 2020.               |                                |
| 20, M <sup>me</sup> Mitton — présentée le 11 mars 2020.       |                                |
| 21, M. C. Chiasson — présentée le 13 mars 2020.               |                                |

22, M. Coon — présentée le 17 avril 2020.  
23, M. Coon — présentée le 26 mai 2020.  
24, M<sup>me</sup> Landry — présentée le 27 mai 2020.  
25, M. Crossman — présentée le 9 juin 2020.

(Réponse, le 22 mai 2020)

## **RAPPORTS DE COMITÉS**

Comité permanent de la politique économique — premier rapport déposé le 11 décembre 2019.  
— deuxième rapport déposé le 12 décembre 2019.  
— troisième rapport déposé le 18 décembre 2019.  
— quatrième rapport déposé le 19 décembre 2019.  
— cinquième rapport déposé le 20 décembre 2019.  
— sixième rapport déposé le 11 mars 2020.  
— septième rapport déposé le 27 mai 2020.

Comité permanent de modification des lois — premier rapport déposé le 20 novembre 2019.  
— deuxième rapport déposé le 20 novembre 2019.

Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée  
— premier rapport déposé le 19 décembre 2019.

Comité permanent des comptes publics — premier rapport déposé le 19 décembre 2019.

Donald J. Forestell,  
greffier de l'Assemblée législative